



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

ORDRE DE SERVICE

<p>Direction générale de l'alimentation Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animales</p> <p>Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux Dossier suivi par : Géraldine CHARLAT Tél. : 01 49 55 84 29</p> <p>Bureau de la santé animale Dossier suivi par : Yann LOUGUET Tél. : 01 49 55 84 54 Réf. interne : DGAL/SDSPA/YL/06-05-79</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSPA/N2006-8128</p> <p>Date: 23 mai 2006</p> <p>Classement : 222-311</p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Abroge et remplace :

Date limite de réponse :

Nombre d'annexe: 0

Degré et période de confidentialité :

Objet : liste des abattoirs désignés par les autorités allemandes dans le cadre de la dérogation à l'interdiction d'échange de viande fraîche de porc en provenance de la zone de surveillance mise en place suite aux cas de peste porcine.

Bases juridiques :

Décision modifiée 2006/346/CE relative à certaines mesures de protection suite aux cas de peste porcine en Allemagne

Résumé :

Cette note est un complément à la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068 relative aux nouvelles mesures de protection vis-à-vis de la peste porcine en Allemagne (info n°12) : elle établit la liste des abattoirs autorisés par les autorités allemandes à recevoir, en vue de leur abattage, des porcins respectant les conditions précisées dans la Décision 2006/346/CE et pour lesquels la viande fraîche pourra être échangée sans traitement complémentaire à condition qu'elle soit accompagnée du certificat prévu (annexe 3 de la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068).

Mots-clés : échange de viande fraîche, viande de porc, zone de surveillance, peste porcine, abattoirs

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services Vétérinaires	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - FNICGV - FNP - UGPVB - INAPORC - FNGDS - SNVEL - SNCP - DPEI

Je vous prie de trouver la liste des abattoirs dont il est fait mention au paragraphe 5 de la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068 :

1-Fleischversorgung Geisenkirchen GmbH, Gelsenkirchen (Vet-Kontroll- Nr : DE ES 142 EG).

2-Bernhard Barfuss GmbHund Co KG, Oer-Erkenschwick (Vet-Kontroll- Nr : DE ES 249 EG).

Je vous demande d'informer les organisations professionnelles concernées de votre département de l'application de ces nouvelles mesures.

Le Sous-directeur de la santé et
de la protection animales
Olivier FAUGERE